

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf juillet deux mille vingt six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de M Cédric Clech
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBERTTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi, <i>Bernouil</i> : M. FORGEOT Gilles <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : M VOCORET Sébastien, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. GUINOT Michel <i>Dannemoine</i> : M. CROUZET Pierre-Louis, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey <i>Fulvy</i> : M. SORET Françoise, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézignes</i> : Mme LACROIX Audrey, <i>Mélieux</i> : M. RONDOT Pascaline, <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. RONDOT Ludovic <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Stigny</i> : M. GUERIN Gaetan <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoit Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, Mme BUELLONI Annaëlle, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme BOUFELAH Djamila, Mme BENOIT Gaelle, M CHAISY Benoit, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M PATEY Jean-Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M HERAULT Sylvain <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
<u>Nombre de conseillers</u> :	<u>Excusés avant donné pouvoir</u> : <i>Flogny La Chapelle</i> : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck), <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN (a donné pouvoir à M VARAILLES Dominique) <i>Lézignes</i> : M AUMAITRE Damien (a donné pouvoir à Mme LACROIX Audrey) <i>Tissey</i> : M SABOURIN Sébastien (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Tonnerre</i> : M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M BARJOU Gilles), M DROULEZ Thomas (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M NOEL Nicolas (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila), M ROY Claude (a donné pouvoir à M LENOIR Pascal), <i>Vézignes</i> : M PACAULT Philippe (a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Josiane).
	<u>Absents non excusés</u> : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. DEZE Nicolas, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : Mme HAMON Anne-Sophie
	<u>Absents excusés</u> : <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme BOURIQUET Audrey
<u>Délibération n° 68-2026</u>	<u>Date de convocation</u> : 02/07/2026

<u>Objet</u> :	Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
RESSOURCES ET ADMINISTRATION	Vu les statuts de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) ;
Comptabilité	Considérant le projet politique de l'exécutif visant à bâtir une intercommunalité au service des communes ;
Création d'un Pacte de Territoire du Tonnerrois 2026-2032 en faveur des communes – Accord de principe et lancement d'une démarche de co-construction	Considérant la volonté de garantir une équité réelle et un soutien concret aux communes du territoire en les accompagnant financièrement dans la réalisation de leurs projets d'investissement structurants, afin de compenser les disparités territoriales et de renforcer l'attractivité globale du Tonnerrois ;
	Considérant qu'en application de l'article L.5214-16 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation d'équipements ;

lisible et prévisible, dénommé « Pacte de Territoire », doté d'une enveloppe globale prévisionnelle fixée à 1 000 000 € sur la durée du mandat (2026-2032) ;

Considérant qu'un tel dispositif de solidarité impose de définir des règles d'attribution et de répartition transparentes, objectives et équitables, prémunissant contre tout risque de saupoudrage ou d'inégalité de traitement ;

Considérant qu'il convient, pour garantir l'adhésion et la pertinence du dispositif, d'engager une méthode de co-construction du règlement d'intervention avec l'ensemble des maires, préalablement à son adoption définitive à l'automne 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité, décide	63	pour
	1	contre
	5	abstention

APPROUVE le principe de la création d'un Pacte de Territoire du Tonnerrois pour la période 2026-2032,

VALIDE le périmètre d'intervention de ce Pacte de Territoire, qui s'adressera exclusivement aux communes membres de la CCLTB.

CHARGE la Commission Finances d'élaborer le projet de règlement d'intervention fixant les critères d'éligibilité, les taux d'intervention, ainsi que les plafonds et planchers de ces fonds de concours.

FIXE le calendrier de déploiement du dispositif comme suit :

- Travaux de la Commission Finances au cours de l'été 2026
- Présentation du projet de règlement et concertation lors d'une Conférence des Maires en septembre 2026
- Approbation définitive du règlement d'intervention par le Conseil Communautaire à l'automne 2026.
- Lancement d'une première phase opérationnelle anticipée dès le dernier trimestre 2026, rendue possible par l'optimisation en cours du budget 2026 de la CCLTB, afin de soutenir les projets communaux les plus urgents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
M Cédric CLECH

La secrétaire de séance,
Mme Audrey BOURIQUET



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).